

Nouvelle variante du SARS-CoV-2 en Afrique du Sud

Conduite à tenir lors de l'arrivée des navires au Grand Port Maritime De La Réunion

1- Contexte

Depuis mi-novembre, l'Afrique du Sud a signalé à l'OMS une variante du coronavirus-19, nommée 501.V2, la principale mutation observée concernant la protéine qui entoure le virus. Ce variant se transmet plus rapidement et toucherait des patients plus jeunes, sans facteurs de comorbidité, qui développent des formes graves de la maladie, a relevé l'AFP¹. A noter que cette variante est différente de celle observée en Grande Bretagne.

Ce sont les raisons qui ont poussé l'ARS Réunion et la Préfecture à prendre des mesures pour toute arrivée par voie aérienne ou maritime d'Afrique du Sud, afin d'une part de protéger les personnels du Port et d'autre part bloquer la diffusion de la mutation du virus par une détection le plus tôt possible.

2- Process pour tout navire prévu d'accoster

Sont concernés tous les navires ayant fait escale en Afrique du Sud **dans les 30 jours précédents** (en raison de la possibilité de transmission en chaîne à bas bruit au-delà d'une période de 14 jours).

Pour tous les membres de l'équipage, obligation de réalisation d'un test RT-PCR (et non antigénique) :

- avant toute intervention à bord des personnels portuaires en charge des opérations de chargement et déchargement et des services portuaires (pilotage en particulier).
- préalablement à toute autorisation de débarquement de toutes personnes.

L'autorisation d'entrée et d'accostage ne sera donnée qu'après transmission à la capitainerie d'une attestation du capitaine du navire du résultat négatif de tous les tests.

Ces tests RT-PCR doivent être donc être organisés en amont par la compagnie maritime avec le laboratoire de leur choix pour tout navire prévu d'accoster au Port Réunion et sont à réaliser :

- Prioritairement au mouillage avec projection du préleveur sur le navire, par voie maritime ou hélicoptée
- Sinon à quai dans une zone non accessible au public du port Est (possibilité au port Ouest pour des raisons de sécurité en lien avec les conditions météorologiques)

Il est rappelé que l'organisation des tests et leur prise en charge financière sont à la charge de la compagnie maritime.

3- Recommandations en cas de test positif d'un membre de l'équipage

Au vu de la promiscuité à bord et en regard des connaissances scientifiques actuelles, en cas de cas positif à bord, il faut considérer tout l'équipage comme contact à risque (partage des repas, cabine partagée...). Une analyse de situation pourra faire la part entre équipage et officiers ; en effet à bord de certains navires, ils ne se côtoient pas directement (à discuter avec la Compagnie maritime et le capitaine).

Si **un cas** est avéré à bord, il faudrait l'isoler du reste de l'équipage pour une durée de 7 jours plein. Cet isolement devrait se faire à terre, avec une prise en charge adaptée selon qu'il soit symptomatique ou pas. Dans tous les cas, cela se fera suivant les prescriptions du médecin régulateur et si le navire est à la mer, coordination CROSS.

En ce qui concerne les **contacts à risque**, il serait judicieux de les isoler séparément également pour une durée de 7 jours, ce qui sera laissé à l'appréciation du Capitaine et de la compagnie.

- Si les contacts restent entre eux à bord et ne sont pas isolés, septaine à réaliser au large et test à J7 si souhait d'accoster
- S'ils sont isolés un à un (à bord ou à terre selon les capacités proposées par les autorités sanitaires françaises), septaine à respecter puis test à J7

En ce qui concerne une **personne contact devenu cas** (apparition de symptômes pendant l'isolement ou tests devenu positif à J7), il repart d'un nouveau J0 pour un isolement de 7 jours (d'où l'intérêt d'isoler les contacts séparément afin que eux également ne repartent pas sur un nouveau J0).

Recommandations pour les navires désireux d'accoster à La Réunion ayant fait une escale en Afrique du Sud dans les 30 derniers jours.

